United Nations E/CONF.101/29



# **Economic and Social Council**

Distr.: General 21 May 2012 Original: French

# Tenth United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names

New York, 31 July – 9 August 2012 Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Rapports des gouvernements sur la situation dans leurs pays et sur les progrès accomplis quant à la normalisation des noms géographiques depuis la neuvième Conférence (pour distribution seulement).

Le problème des toponymies au Sénégal: plaidoyer pour une action concertée de normalisation des noms géographiques.

Présenté par le Sénégal \*\*

<sup>\*</sup> E/CONF.101/1.

<sup>\*\*</sup> Prepared by Mr. Papa Djibril BA, Expert SIG et Cartographie à l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)

#### Résumé

L'orthographe des noms de lieux géographiques au Sénégal constitue un problème sérieux du principalement à l'usage de la langue française dans l'écriture des toponymes mais aussi à l'aspect multilinguistique et culturel. En plus de cela, le pays a connu, depuis 2000, de profonds changements dans son organisation administrative. Ce qui amène à l'apparition de plusieurs localités de même nom dont leur appartenance géographique ne sont pas les mêmes pour certains et pour d'autres sont identiques. Il revient alors de retracer cette problématique en faisant l'état des lieux de la toponymie et en soulignant quelques actions de réglementation menées mais qui sont restées sporadiques.

Etant donné que les questions de toponymies constituent un sérieux problème, il est important aujourd'hui de proposer quelques stratégies en se basant sur les recommandations et résolutions du Groupe d'Experts des Nations Unies sur les Noms Géographique (UNGEGN) qui peut constituer une feuille de route de mise en œuvre.

#### INTRODUCTION

En Afrique, la plupart des pays connait des problèmes sérieux de toponymie dus principalement à des aspects linguistiques et culturels. Contrairement à certains pays occidentaux, les règles de normalisation des noms de lieux géographiques ne sont pas encore établies. Il se pose un problème de transcription toponymique des noms de lieux géographiques.

Le Sénégal fait parti des pays qui sont confrontés à ces problèmes de toponymie. Le constat un manque cruel de politique toponymique par l'absence d'une nomenclature nationale des toponymes, l'existence ou pratique officielle ou officieuse de deux ou plusieurs dénominations pour le même lieu, et l'absence d'une démarche nationale et raisonnée dans l'attribution des noms et de leur changement. Aucune action concrète et concertée n'est menée jusque là pour régler le problème de toponymie.

Face à cette problématique, il revient, dans le cadre, de cet article de faire, dans un premier temps, l'état des lieux de la toponymie, en mettant en valeur les principales difficultés rencontrées dans la manipulation des noms géographiques dans leurs différentes transcriptions. Dans un second temps, il s'agit d'énumérer les différentes actions menées jusque là et en troisième lieu de proposer une stratégie de normalisation des noms des lieux géographiques en fédérant les différentes actions et en impliquant tous les acteurs et intervenants dans toute les politiques de toponymie.

#### I. ETAT DES LIEUX DE LA TOPONYMIE

Le Sénégal connait aujourd'hui de réels problèmes de transcription des noms géographiques. Cela, dû principalement à l'usage par plusieurs services étatiques comme privés, de la toponymie sans aucune règle d'écriture.

L'usage de la toponymie date de l'époque coloniale et la plupart des noms de certains lieux géographiques sont fixés par l'autorité administrative par textes réglementaires (décrets, arrêtés ou lois) dont les objectifs sont de mettre en place une organisation administrative du territoire. Ces décisions sont pour la plupart politiques.

Il revient pour nous de décrire un peu l'état de l'usage de la toponymie actuelle en prenant exemples sur les décrets sur le découpage administratif du Sénégal et la transcription des noms sur les données cartographiques.

# 1. Le découpage administratif du territoire

Depuis son accession à l'indépendance en 1960, le Sénégal a connu plusieurs mutations dans l'organisation administrative de son territoire. Quatre (4) découpages administratifs majeurs (1976, 1988, 2002 et 2008) ont été opérés.

D'une manière chronologique et organisationnelle, le territoire du Sénégal est subdivisé en unités administratives appelées régions qui, à l'origine, n'étaient que sept (7) en 1976. Leur nombre est ensuite passé à dix (10) en 1988 avant d'atteindre, par la suite, onze (11) en 2002 et quatorze (14) depuis le dernier découpage de 2008.

Ces régions sont à leur tour scindées en départements au sein desquels on retrouve des communes et des arrondissements. Les arrondissements sont subdivisés en communautés rurales et les communes en quartiers.

Toutefois, en ce qui concerne les régions de Dakar et Thiès, on relève à l'intérieur des départements de grandes communes appelés « *VILLES* » qui sont scindées en arrondissements puis en communes d'arrondissements.

Il faut également signaler que cette évolution du nombre des entités ne s'est pas limitée uniquement au niveau des régions. Elle concerne aussi bien les départements, les arrondissements, les communes et les communautés rurales.

Le découpage actuel est l'aboutissement d'un long processus de mutations qui a débuté depuis l'époque coloniale et se poursuit au gré des différentes administrations mises en place depuis 1960.

# Les différentes mutations administratives des régions de 1976 à 2008

DECOUPAGE DE 1976	DECOUPAGE DE 1988	DECOUPAGE DE 2002	DECOUPAGE DE 2008
Cap Vert	Dakar	Dakar	Dakar
Casamance	Ziguinchor	Diourbel	Ziguinchor
Diourbel	Diourbel	Fatick	Diourbel
Fleuve	Saint-louis	Kaolack	Saint-louis
Tambacounda	Tambacounda	Kolda	Tambacounda
Sine Saloum	Kaolack	Louga	Kaolack
Thiès	Thiès	Matam	Thiès
	Louga	Saint-louis	Louga
	Fatick	Tambacounda	Fatick
	Kolda	Thiès	Kolda
		Ziguinchor	Matam
			Kaffrine
			Kédougou
			Sédhiou

A propos de ce dernier découpage administratif, certaines entités de même niveau de découpage et d'appartenance administrative différentes ou identiques portent les mêmes noms. Ces cas se trouvent surtout au niveau des communautés rurales. Nous allons en donner quelques exemples.

Dans le décret n° 2008-749 du 10 juillet 2008 portant création des communautés rurales du Sénégal, il a été constaté ce qui suit :

Nom de l'entité	Niveau de découpage de l'entité	Région d'appartenance
Dinguiraye	Communauté rurale	Kolda
Dinguiraye	Communauté rurale	Diourbel
Missirah	Communauté rurale	Kaolack
Missirah	Communauté rurale	Tambacounda
Mlomp	Communauté rurale	Ziguinchor
Mlomp	Communauté rurale	Ziguinchor
Patar	Communauté rurale	Diourbel

Patar	Communauté rurale	Kolda
-------	-------------------	-------

## 2. La toponymie des données cartographiques

La plupart des toponymes africains ont été notés par les occidents (colonisation) à une époque où les langues locales étaient encore fort mal connues et sans qu'un système de transcription homogène ait été défini.

Le Sénégal se trouve dans cette même situation. Le constat est que la cartographie a hérité des distorsions introduites par l'administration coloniale notamment dans la couche toponymique des séries de cartes éditées entre 1906 et 1972. Les termes locaux pour un même lieu géographique sont déformés ou écrit de plusieurs manières. Chaque structure utilise sa propre manière d'écrire les noms des localités. Il en résulte une diversité de transcriptions des toponymes qui se rapportent pourtant aux mêmes entités ou éléments géographiques (chef lieux, réseau hydrographique, adresse des rues, etc.).

Les aspects historique et linguistique dont connait le Sénégal ont aussi joué un rôle important dans la variation de l'orthographe des noms de lieu géographique. Certains noms varient en fonctions de la langue utilisée dans le terroir. C'est l'une des raisons qui fait que certaines structures utilisent, dans leur base cartographique, des noms selon leur entendement ou selon l'orthographe qu'on leur a fourni. Pour d'autres localités, l'orthographe et la transcription sont adaptés à la langue française.

Des noms comme Diass (ou Ndiass), Ngainthe pathe (Gainthe pathe) qui s'écrivent de deux façons dont la différence est le « n » devant. Pour d'autres, c'est le « H » qui différencie l'orthographe du nom de la même localité. C'est le cas par exemple de Sinthiou Malem (Sintiou Malem), Santhiaba (Santiaba).

Il est à noter aussi certains lieux géographiques changent complètement d'écrire dû à la maniére de prononcer le nom. Des noms comme Baghere (Banguer), Bokidiawe (Boki Diave), Dounga Lao (Doumga Lao). Cela s'explique par le dialecte parlé dans ces localités qui en utilisant le français change la façon d'écrire les noms.

Les lettres « k » et « c » sont souvent confondues dans la façon d'écrire les noms des lieux géographiques. Exemple : Koki (Coki), Coumbacara (Coumbakara), Malicounda (Malikounda), Mbelacadio (Mbelakadio).

Enfin, le dernier exemple trouvé dans l'usage des toponymies dans les bases cartographiques est l'utilisation de noms différents pour la même localité. Exemple : Ndiaganiao (Bot Escale), Médinatoul Salam 2 (Keur Fafa Ly), Niani Toucouleur (Touba Belel).

Il y'en a d'autres cas de figure illustrés dans le tableau suivant.

Noms souvent utilisés	Autres noms utilisés	Noms souvent utilisés	Autres noms utilisés	Noms souvent utilisés	Autres noms utilisés
BAGHERE	Banguer	GAINTE KAYE	Guent Khaye	OUADIOUR	Wadiour
BENET- BIJINI	Benet Bidjini	KARTHIACK	Kartiak	OUARKHOH	Warkhokh
BOKIDIAWE	Boki Diave	KEUR MBOUKI	Keur Mboucki	PEKESSE	Pekes
BOKE DIALLOUBE	Bokke Dialloube	KEUR MOUSSEU	Keur Moussa	SAGATTA DJOLOF	Sagata Djolof

BONKONTO	Bonconto	KHELCOM BIRAME	Khelcom Birane	SAGATTA GUETH	Sagata Gueth
BOUROUCO	Bourouka	KOLIBANTANG	Colibantang	SANTHIABA MANJACQUE	Santiaba Mandjak
KOKI	Coki	KOUTHIA GAYDI	Koutia Gaidy	SINTHIOU MALEM	Sintiou Malem
COUMBACARA	Coumbakara	KOUTHIABA WOLOF	Koutiaba Wolof	SUELLE	Suel
Noms souvent utilisés	Autres noms utilisés	Noms souvent utilisés	Autres noms utilisés	Noms souvent utilisés	Autres noms utilisés
DAROU SALAM TYP	Darou Salam Tip	KEVOYE	Kowoye	THIETTY	Thietti
DIAMBATY	Diambati	LOUGRE-THIOLY	Louguere Tioli	TOCKY GARE	Toki Gare
DIANNAH BA	Diana Ba	MEDINA NDIATHBE	Madina Ndiatbe	TOUBACOUTA	Toubakouta
DIASS	Dias	MALICOUNDA	Malikounda Wolof	WACK NGOUNA	Wak Ngouna
DINDIFELO	Dindefello	MANGAGOULACK	Mangagoulouk	YARANG BALANTE	Yarang
DIEGOUNE	Diogoun	MBACKE CADIOR	Mbacke Kadior	NDIAFFATE	Ndiafat
DIOKOUL MBELBOUCK	Diokoul Mbelbouk	MBADAKHOUNE	Mbadakhoun	NDIAGANIAO	Bot Escale
DIOULACOLON	Dioulakolon	MBELACADIAO	Mbelakadio	MEDINATOUL SALAM 2	Keur. Fafa Ly
DJIRNDA	Jirnda	MBEULEUKHE	Mbeulekhe	NGAYOKHEME	Ngayokhome
GADE ESCALE	Gad Escale	DOUNGA-LAO	Dougma Lao	NIANI TOUCOULEUR	Touba Belel
GAGNICK	Gagnik	FANAYE	Fanaye Dieri	NOTTO	Noto
NGAINTHE PATHE	Gainthe Pathe	FASS THIEKENE	Fass Tiekene	OREFONDE	Orofonde
GATHIARY	Gatiari				

Au total, la toponymie du Sénégal se caractérise par sa très grande complexité due par son héritage historique, et l'utilisation de langue française pour traduire les noms prononcés par la langue locale.

#### II. DES TENTATIVES INACHEVEES DE NORMALISATION

Pa rapport à la situation décrite sur l'usage fait des noms des lieux géographiques, plusieurs actions ont été menées par ci par là, pour régler les problèmes de transcription toponymiques mais ces actions restées sans suite.

Les travaux majeurs dans ce domaine ont été le fait du Ministère de l'éducation avec la création d'un Organe Toponymique National et le Comité National de la Carte.

### 1. L'Organe Toponymique National (OTN)

Cette organe crée dans les années 1960 par le Ministère de l'éducation, sous la coordination du département de Géographie de l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) avait initié à cette époque une réflexion sur la question de normalisation de la toponymie. Mais ces actions sont restées sans suite.

#### 2. Le Comité National de la Carte

Crée en 1977, sous la présidence de la Direction des Travaux Cartographiques et Géographiques (DTGC), ce comité a vu regrouper plusieurs acteurs, mais ne s'est pas penché réellement sur la question.

Toutes ces tentatives de transcription toponymique sont restées sporadiques. Les objectifs ciblés au départ n'ont pas eu les résultats escomptés.

#### III. STRATEGIES DE NORMALISATION DE LA TOPONYMIE

Après avoir dressé l'état des lieux de la toponymie au Sénégal surtout dans son volet transcription et souligner les tentatives avortées de réglementation, il revient alors pour nous, suite à l'initiative des Nations Unies (UNGEGN) pour la normalisation de la toponymie selon des normes internationales, de proposer quelques solutions ou débuts d'ébauches que les acteurs pourraient exploiter pour régler définitivement ce problème.

# 1. Mise en place d'une commission nationale de normalisation au sein du GICC

Selon les recommandations du Groupe d'Experts des Nations Unies sur les Noms Géographique (UNGEGN) décrites dans le Manuel de Normalisation Nationale des Noms Géographiques<sup>1</sup>, il serait plus judicieux de mettre en place un type d'autorités nationales chargées des noms géographiques.

Au Sénégal, il existe une structure étatique en l'occurrence la DTGC (Direction des Travaux Géographiques et Cartographiques) chargée des questions de toponymies cartographiques, mais les actions jusque là menées se sont limitées dans le volet cartographique.

De ce fait, en se référant sur le Manuel de l'UNGEGN, il serait important de mettre en place une commission nationale chargée de la normalisation des noms géographiques. « Un tel organe, ou un groupe coordonné d'organes, apparaît en effet comme le meilleur moyen de mettre sur pied un programme équilibré, efficace et coordonné de succès <sup>2</sup>». Cette commission devrait être organisée de manière à offrir les meilleures possibilités de succès dans la réalisation d'un programme national de normalisation à un coût raisonnable en termes de temps et d'argent.

Dans ce sens, étant donné qu'un groupe est déjà mis en place (GICC) par décret (Décret 2009-799 du 6 août 2009), cette commission de régulation de la toponymie pourra intégrer ce groupe afin de pouvoir regrouper le maximum d'acteurs et d'une manière organisée se pencher sur la question.

Il est important de rappeler aussi dans les travaux du Groupe Inter institutionnel de Concertation et de Coordination (GICC), les questions de toponymie sont prises en compte. Mais vue la complexité de la transcription des noms des lieux géographique, il serait préférable de mettre en place une commission qui se focalisera uniquement sur la question.

Dans son volet harmonisation et standardisation des données, le GICC a prévu dans son organisation la mise en place d'un Comité technique multisectoriel chargé de conduire des travaux d'harmonisation de la transcription de la toponymie. Ce comité pourra alors se pencher sur les questions de toponymie en respectant les recommandations et résolutions de l'UNGEGN.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Manuel rédigé par l'UNGEGN.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ref. Manuel de Normalisation Nationale des Noms Géographiques.

#### 2. Formation des acteurs sur la toponymie

Suite à la proposition de mise en place de la commission de normalisation des noms reconnue par les autorités et ayant toutes les prérogatives, il est suggéré de faire des cours de formations liés à la toponymie avec l'appui notamment de l'UNGEGN. Cette formation devrait être intégrée dans les activités du Task Team for Afrique.

Ces stages de formation devront surtout porter sur les règles de transcription des noms qui constitue le problème fondamental de la toponymie au Sénégal. Cela permettra de mettre à la disposition des acteurs, l'ensemble des outils pour une réalisation correcte des objectifs d'harmonisation et de normalisation de transcription des toponymes des localités du Sénégal dont la mise en œuvre se fera sur la base d'un plan national de normalisation.

# 3. Mise en œuvre à partir d'un plan national de normalisation

La mise en œuvre d'un plan ou programme national de normalisation dépendra des résultats obtenus par la commission nationale de normalisation. Ce comité devrait sur la base de sa feuille de route piloté ce plan national de normalisation.

La mise en œuvre des questions de toponymie sur la base d'un plan national serait beaucoup efficace surtout si ce plan est sous l'autorité d'une commission reconnue officiellement comme le CNT (Commission Nationale de Toponymie).

#### CONCLUSION

Au regard de tout ce qui a été décrit, on peut retenir que le territoire sénégalais dans sa totalité, se heurte à de sérieux problèmes dans la transcription toponymique des noms de lieux géographiques causée principalement par son héritage colonial mais aussi à la diversité des langues parlées dans les différentes localités et l'orthographe des noms par l'usage de la langue française sans tenir beaucoup compte de la phonétique. De ce fait, pour parer à ces divers problèmes, il est de notre devoir en tant qu'acteur et utilisateur, de proposer des stratégies qui permettront de résoudre tout ou une partie des questions relatives à la toponymie. L'initiative de l'UNGEGN de normaliser les noms de lieux géographiques est salutaire et permettra d'atteindre les objectifs escomptés si les directives assignées sont respectées.